

Compte rendu :

VIOL EN SITUATION DE GUERRE : l'usage des violences sexuelles dans les conflits contemporains

COLLOQUE DU MARDI 23 NOVEMBRE 2010 À LA MAISON DE L'UNESCO

Dans les Conventions de Genève, on parle de violation de la dignité mais pas de viol en tant que tel. C'est uniquement en 1977 avec l'apparition des deux protocoles additionnels aux conventions de Genève que l'on va voir apparaître les notions de « traitement dégradant » et de « prostitution forcée ». Le viol va être reconnu comme instrument de génocide avec le TPI pour l'Ex-Yougoslavie. La qualification des crimes "viol" et "esclavage sexuel" comme "crimes contre l'humanité" souligne bien l'ampleur et l'importance du phénomène dans le cadre d'un conflit armé. Avec Jean-Pierre Mbemba, la CPI ouvre pour la première fois une enquête sur la base d'informations qui portaient sur des violences sexuelles.

Malgré le tabou qui couvre les viols et violences sexuelles (Birmanie, Colombie, Algérie, Irak etc.), on peut en faire un constat : c'est un phénomène global qui n'est pas lié à une culture particulière. Il faut aujourd'hui élargir notre regard. Des conséquences inattendues se sont développées comme la banalisation du viol civil par exemple.

Ce colloque se divise en quatre prismes : approche géopolitique, approche sociologique, la prise en charge des victimes sur le plan sanitaire et enfin une approche juridique. Chaque intervenant a eu dix minutes pour s'exprimer.

Le viol comme arme de guerre a été reconnu par la Résolution 1820 du Conseil de Sécurité des Nations Unies : les violences sont une arme de guerre utilisée par les groupes armés pour conquérir le territoire, décimer les populations en répandant le Sida et éliminer les traditions religieuses. C'est une stratégie pour détruire la femme et donc le peuple tout entier.

En effet, en s'en prenant aux femmes (qui symbolisent l'honneur de l'homme), les « violeurs » détruisent en quelque sorte la communauté dans son fondement.

Les hommes qui n'ont pas pu protéger leur femme se font passer pour des « hommes vaincus ».

Selon le neuropsychiatre BORIS CYRULNIK, lorsque la femme violée est souillée, elle souille son mari. Le sentiment d'appartenance est alors déchiré.

Le viol est une bombe à retardement qui va symboliser le traumatisme communautaire.

En effet, les violences sexuelles ne s'arrêtent pas lors du cessez-le-feu (question des MST, des enfants du viol, la symbolique de la victime du viol etc.)

Selon VÉRONIQUE NAHOUM-GRAPPE, chercheur associée à l'Institut interdisciplinaire d'anthropologie du contemporain, le viol est un crime continu dans le temps puisque la personne est chassée de sa communauté. On peut alors lui donner le nom de torture.

Un des problèmes majeurs est que le viol n'est pas visible.

Concernant la prise en charge des victimes, on note que les soins médicaux et psychologiques ne sont malheureusement pas accessibles à tous.

Plusieurs programmes ont été mis en œuvre pour soulager les victimes. Cependant, toutes les initiatives se limitent à la prise en charge strictement médicale.

Il faudrait un nombre plus important d'offres médicales formelles comme l'avortement d'urgence, le traitement traumatique etc.

L'accès au soin est également difficile du fait du tabou massif, des contraintes liées à la sécurité publique ou encore à la politisation des questions sexuelles.

Il est important de noter que les auteurs de violences sexuelles ne font l'objet d'aucune attention. Ce sont souvent des combattants ou des groupes militaires qui agissent dans le but d'humilier les communautés, d'amener le gouvernement à négocier, pour exterminer et occuper les communautés villageoises etc.

Dans le cadre de la démobilisation de ces hommes ayant perdu le sens de l'humanité, aucune structure n'est réellement présente pour les prendre en charge. Aucun programme n'est clairement orienté vers eux : « on leurs donne une somme d'argent puis retournent au village ». Il y a une vraie crainte pour la population civile.

Quelles sont les solutions ?

Selon JÉRÔME LARCHÉ, médecin, membre du Conseil d'Administration de Médecins du Monde, responsable de mission pour le Soudan, il faut adopter une approche pluridisciplinaire (médicale, psychologique, juridique et sociale).

Il relève également une importance des déterminants socioculturels qui est indispensable pour ne pas céder aux visions ethno centrées.

Une lutte contre l'impunité et l'accès à la justice est primordial.

Selon MARIE ROSE MORO, psychiatre et directrice de la Maison des adolescents de Cochin, l'accompagnement des femmes violées dans le processus juridico-policier va participer à la reconstruction de la personne.

Une reconstruction est possible : à la fois juridique, politique, sociétale et psychothérapique.

Pour y parvenir, il faut renforcer la capacité des appareils judiciaires, soutenir les femmes afin qu'elles puissent venir témoigner selon JUSTINE MASIKA, présidente de la Synergie des femmes, Nord Kivu, RD Congo.